

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 916 582 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

19.05.1999 Bulletin 1999/20(51) Int Cl.⁶: **B65D 5/50, B65D 5/42**(21) Numéro de dépôt: **98440221.4**(22) Date de dépôt: **09.10.1998**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI(30) Priorité: **13.10.1997 FR 9712934**(71) Demandeur: **PACK SYNERGIE
78420 Carrières-sur-Seine (FR)**(72) Inventeur: **Foucou, Alain
31650 Lauzerville (FR)**(74) Mandataire: **Littolff, Denis
Meyer & Partenaires,
Conseils en Propriété Industrielle,
Bureaux Europe,
20, place des Halles
67000 Strasbourg (FR)**(54) **Boîtier de rangement à patte de rétention dans le couvercle**

(57) Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats tels que photos et analogues comportant un premier volume (1) destiné à contenir lesdits objets plats, et un second volume (2) constituant un couvercle pouvant s'emboîter sur le premier volume (1), chaque volume (1, 2) étant défini par un fond (4, 6) délimité sur trois bords par des cloisons fixes extérieures (3a, 3b, 3c ; 5a, 5b, 5c) perpendiculaires auxdits fonds (4, 6), lesquels sont reliés par un panneau (10) reliant leur quatrième bord et constituant la charnière extérieure du boîtier,

caractérisé en ce qu'il comporte, au niveau du

panneau charnière (10), une patte de rétention (11) d'au moins un objet (14) contenu dans le boîtier, formée de deux pans (12, 13) séparés par un rainage (15), l'un desdits pans (13) étant fixé sur le panneau charnière (10) alors que l'autre (12) est libre, le rainage (15) les séparant recouvrant le quatrième bord du couvercle (2) de telle sorte que lorsque le boîtier est ouvert, le fond du couvercle (6) et le pan libre (12) forment en section un angle aigu permettant l'insertion d'au moins un des objets plats (14), la fermeture du couvercle (2) aboutissant à plaquer ledit bord libre (12) contre le fond (6) du couvercle (2), et assurant la rétention du ou des objets plats (14).

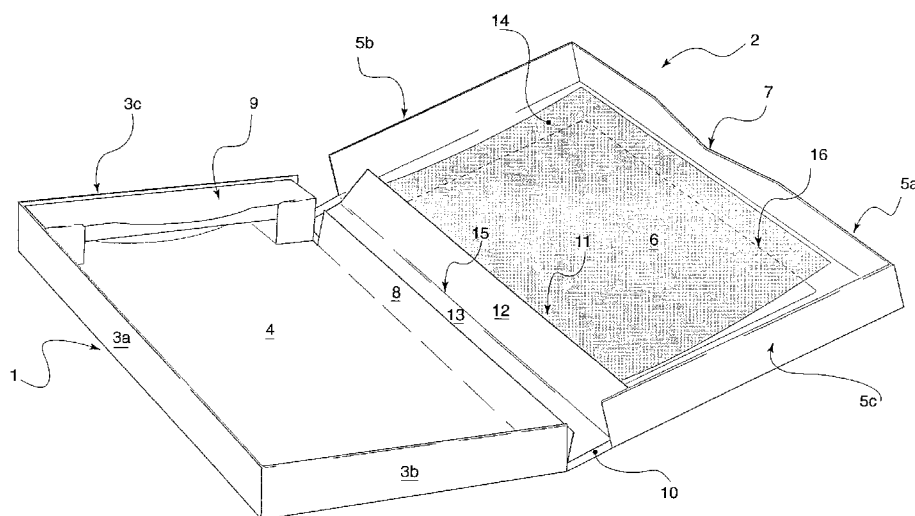


Fig. 1

EP 0 916 582 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un boîtier de rangement, destiné à des objets plats empilés tels que des photographies, et comportant de nouvelles fonctionnalités rendant ledit boîtier plus convivial et attrayant pour l'utilisateur.

[0002] Le boîtier comporte par ailleurs classiquement un premier volume destiné à contenir ces objets plats du type photographies, et un second volume constituant un couvercle pouvant s'emboîter sur le premier volume. Chacun de ces volumes est au surplus délimité sur trois bords par des cloisons fixes extérieures perpendiculaires à leur fond, lesquels sont reliés par un panneau reliant leur quatrième bord et constituant la charnière extérieure du boîtier.

[0003] Des boîtiers de ce type existent depuis longtemps, et ils ont notamment déjà été décrit dans le brevet européen référencé EP-A-0 667 293 de la déposante, déposé le 28 Janvier 1994 et publié le 16 Août 1995, concernant un autre équipement incorporé dans lesdits boîtiers, un chevalet de présentation de documents. L'équipement proposé dans le cadre de l'invention utilise le même boîtier, qu'il améliore.

[0004] L'objectif principal de la présente invention est de permettre, après la sélection d'un objet plat contenu dans le boîtier, son stockage dans le couvercle pour que l'information qu'il contient puisse être facilement accessible, et notamment pour que l'utilisateur puisse le voir immédiatement à l'ouverture du boîtier.

[0005] Un autre objectif est de permettre sa mise en place ou son remplacement instantanément, notamment sans recourir à des manipulations particulières de la part de l'utilisateur.

[0006] Un autre objectif encore est d'assurer le maintien de l'objet sélectionné quels que soient les mouvements relatifs imprimés au volume contenant et au couvercle.

[0007] Enfin, dans certaines configurations, l'objet placé dans le couvercle pourra ne pas faire partie de l'ensemble des objets empilés dans le volume contenant, mais être choisi et utilisé à des fins publicitaires, informatives ou décoratives.

[0008] Selon une utilisation préférentielle, les boîtiers de l'invention contiennent des photographies. Il est alors possible de profiter de la nouvelle fonctionnalité proposée par exemple pour faciliter la consultation, voire le classement et/ou la sélection des boîtiers eux-mêmes.

[0009] En effet, lorsque les utilisateurs ne prennent pas le temps de réaliser un album pour chaque série ou ensemble de photos relié à un événement donné, il devient rapidement difficile de s'y retrouver dans des ensembles de boîtiers identiques ou presque.

[0010] Le système de l'invention permettra de sélectionner une photo particulièrement représentative de l'événement en question, et de la placer dans le couvercle. Il sera alors suffisant d'ouvrir le couvercle dans certains cas, ou de le consulter dans d'autres cas, pour sa-

voir immédiatement à quel lot de photos on a affaire.

[0011] Par ailleurs, de plus en plus de films répondent actuellement à la norme "APS" (Advanced Photo System), qui offre, avec le tirage du film, un Index Print comportant l'ensemble des clichés en format réduit, sur un document de la taille d'une photo.

[0012] Cet Index Print pourra également être stocké dans le couvercle aux fins exposées auparavant, à la place d'une photo sélectionnée pour sa pertinence relativement à l'événement objet du film.

[0013] Selon le cas, l'objet stocké dans le couvercle, visible ou non depuis l'extérieur du boîtier, pourra être un document publicitaire ou décoratif, voire offrant des opportunités supplémentaires à l'utilisateur, notamment pour la promotion commerciale du produit ou d'un produit connexe (bon d'achat, point de fidélisation, bon de réduction, ...).

[0014] Ces résultats et d'autres sont rendus possibles avec le boîtier dont la conception générale a été donnée auparavant, car il comporte, au niveau du panneau charnière, une patte de rétention d'au moins un objet contenu dans le boîtier, formée de deux pans séparés par un rainage, l'un desdits pans étant fixé sur le panneau charnière alors que l'autre est libre, le rainage les séparant recouvrant le quatrième bord du couvercle de telle sorte que lorsque le boîtier est ouvert, le fond du couvercle et le pan libre forment en section un angle aigu permettant l'insertion d'au moins un des objets plats, la fermeture du couvercle aboutissant à plaquer ledit bord libre contre le fond du couvercle, et assurant la rétention du ou des objets plats.

[0015] De fait, selon une caractéristique préférentielle, le pan de la patte de rétention fixé au panneau charnière recouvre la quasi totalité de ce dernier.

[0016] De même, de préférence encore, ledit pan de la patte de rétention fixé au panneau charnière est collé sur la totalité de sa surface audit panneau.

[0017] Ces choix techniques s'expliquent notamment par le type d'objet plat qui sont contenus dans le boîtier : comme on l'a vu, il s'agit au premier chef de photographies dont la surface occupe une grande partie du fond de l'un ou de l'autre des volumes. Il importe donc, pour que la patte exerce correctement sa fonction, qu'elle se développe sur pratiquement toute la longueur de la charnière, afin de s'appliquer sur la totalité d'une des bordures de la photo ou de l'Index Print placé dans le couvercle.

[0018] De plus, les deux pans ont de préférence des surfaces sensiblement égales.

[0019] Selon une configuration particulière, le fond du couvercle comporte une fenêtre contre laquelle est plaqué l'objet plat lorsque le boîtier est fermé, de telle sorte qu'il soit visible à travers ladite fenêtre.

[0020] C'est la raison pour laquelle on a signalé précédemment la possibilité que l'objet stocké dans le couvercle puisse être vu de l'extérieur du boîtier. Ceci ouvre bien entendu de multiples possibilités supplémentaires pour le document à stocker dans le couvercle, à la fois

en ce qui concerne son choix et les fonctions qu'il doit assurer.

[0021] Le système de l'invention peut équiper des boîtiers simples, tels que généralement décrits précédemment, mais également des boîtiers plus complexes, avec lesquelles il peut trouver des possibilités de coopération améliorant les effets procurés par la seule invention.

[0022] Ainsi, dans certaines configurations, au premier volume contenant les objets plats empilés, sont associés des moyens de calage tridimensionnels desdits objets plats, comportant notamment une paroi latérale s'élevant perpendiculairement au fond du volume, au niveau de son quatrième bord rattaché au panneau charnière, et qui coopère avec le pan libre de la patte de rétention pour parfaire son placage contre le fond du couvercle lors de la fermeture du boîtier.

[0023] Additionnellement, les moyens de calage tridimensionnels peuvent comporter un volume parallélépipédique formant cale de délimitation longitudinale, sur laquelle s'appuie le pan libre de la patte de rétention lors de la fermeture du boîtier.

[0024] De plus, lesdits moyens de calage peuvent être munis, à l'une des extrémités longitudinales du fond du premier volume, de deux pattes s'élevant à proximité des coins dudit volume, dans une direction sensiblement perpendiculaire au fond de ce volume.

[0025] L'une de ces pattes, située au voisinage de ladite paroi latérale, la maintient en position perpendiculaire au fond lors de la fermeture du boîtier, ce qui permet à cette dernière d'assurer dans les meilleures conditions le placage du pan libre contre le fond du couvercle.

[0026] Notamment dans les boîtiers dotés de fenêtres, ces éléments supplémentaires garantissent que la photographie est parfaitement plaquée contre la feuille plastifiée transparente formant la vitre, et qu'elle peut ainsi remplir sa ou ses fonctions dans de bonnes conditions.

[0027] On va à présent décrire l'invention plus en détail, au moyen notamment des figures annexées, pour lesquelles :

- La figure 1 représente une vue en perspective d'un boîtier selon la présente invention ;
- La figure 2 montre, également en perspective, une patte de rétention ;
- La figure 3 est une vue en coupe du boîtier en cours de fermeture ; et
- La figure 4 est une vue en perspective du boîtier sous un autre angle.

[0028] Le boîtier représenté en figure 1 comporte un système de calage interne en trois dimensions, qui n'existe pas dans tous les boîtiers, et n'est pas une condition nécessaire à l'incorporation du système de l'invention.

[0029] Ce boîtier est composé d'un premier volume

(1) contenant par exemple des photos, et d'un couvercle (2) qui s'emboîte sur ledit premier volume (1).

[0030] Ce dernier comporte trois parois périphériques (3a, 3b, 3c) perpendiculaires au fond (4) au niveau de ses trois bords périphériques, délimitant la partie contenant pour les objets plats du type photo.

[0031] Il en va de même pour le couvercle (2), dont le fond (6) est délimité au niveau de ses trois bords par des cloisons (5a, 5b, 5c) fixes perpendiculaires audit fond (6), la cloison (5a) comprenant au surplus une encoche (7) permettant la préhension du couvercle au moment de l'ouverture du boîtier.

[0032] Dans cette configuration, comme on l'a décrit, des moyens de calage tridimensionnels sont inclus dans le premier volume, comportant notamment une paroi latérale (8) s'élevant perpendiculairement au fond (4), au niveau du quatrième bord de celui-ci.

[0033] Cette paroi latérale (8) a pour fonction de caler transversalement la pile de photos, alors qu'un volume parallélépipédique (9), qui n'est pas l'objet de l'invention et n'est à ce titre pas décrit en détail, est chargé du calage longitudinal de ladite pile. On verra plus loin qu'il existe d'autres éléments de calage longitudinaux, participant également à la fonction de placage de la patte de rétention.

[0034] Entre la quatrième bordure des fonds (4, 6) respectivement du premier volume (1) et du couvercle (2), un panneau (10) fait office de charnière extérieure pour le boîtier. Ce panneau charnière (10) est bien entendu d'une seule pièce avec les fonds (4, 6) et les parois latérales (3a à 3c ; 5a à 5c), l'ensemble étant classiquement réalisé à l'aide d'un unique flan en matériau approprié, découpé et rainé de manière à aboutir au boîtier de l'invention.

[0035] C'est sur ce panneau charnière (10) qu'est fixée la patte de rétention (11) de l'invention, comportant un pan libre (12) derrière lequel est placée une photo (14) et un pan collé (13) sur ledit panneau (10).

[0036] Cette patte de rétention (11) apparaît également en figure 2, en une configuration qui équilibre les surfaces des deux pans (12, 13). Le rainage (15) séparant lesdits pans (12, 13) est situé exactement sur le rainage séparant le fond (6) du couvercle (2) et le panneau charnière (10).

[0037] La coupe de la figure 3 permet de mieux se rendre compte de l'influence réciproque de la patte de rétention (11) et de la paroi latérale (8) de calage transversal. Lorsqu'on ferme le couvercle (2) sur le volume principal (1), cette paroi (8) tend à plaquer le pan libre (12) contre le fond (6) du couvercle (2), maintenant ainsi correctement la photo au contact dudit fond (6).

[0038] L'une de ces pattes (17a, 17b) apparaissant en figure 4 renforce encore cet effet : la paroi (8) est maintenue sensiblement perpendiculaire au fond (4) grâce à la patte (17a), et peut donc exercer à son tour une action sur le pan libre (12) comme indiqué ci-dessus. Il y a donc une chaîne d'actions aboutissant à plaquer correctement ce pan libre (12).

[0039] Lorsque le couvercle (2) est parfaitement fermé, ledit pan libre (12) est parallèle au fond (6) du couvercle (2), et à son contact en l'absence de photo.

[0040] A l'inverse, si le couvercle (2) est ouvert, le pan libre (12) forme en section un angle aigu avec le fond (6), et sert de réceptacle aux photos, que l'on glisse simplement entre les deux surfaces. Les enlever est tout aussi aisé. L'invention, caractérisée par une grande simplicité, s'avère en même temps parfaitement conçue pour les fonctionnalités qu'on en attend.

[0041] Lorsque le couvercle (2) est fermé, le pan libre (12) repose également sur le volume parallélépipédique (9) apparaissant en figure 1, destiné à caler longitudinalement les photos. La photo (14) placée dans le couvercle (2) repose elle-même sur ce volume (9), qui améliore sa mise au contact du fond (6), ce qui est souhaitable notamment lorsqu'il y a une fenêtre (15) dans le couvercle (2).

[0042] Dans ce cas, la photo (14) est maintenue au contact du fond (2) / de la fenêtre (15) particulièrement le long de deux de ses bordures contiguës en contact avec la paroi (8) et le volume (9), ce qui suffit amplement à assurer un contact correct de l'ensemble de la surface de la photo (14).

[0043] Comme on l'a évoqué précédemment, l'emplacement dans le couvercle (2) peut être occupé par une photo (14), mais également par d'autres supports ayant une configuration spatiale similaire, c'est à dire d'allure surfacique : Index prints, dépliants publicitaires, promotionnels, cartes de fidélisation, cartes postales, feuilles de présentation, d'identification à combiner avec l'existence d'une fenêtre (16), etc...

[0044] De même, l'invention peut parfaitement être appliquée aux boîtiers sans que les moyens de calage soient présents, avec ou sans fenêtre, etc.

[0045] Enfin, l'invention peut selon le cas prendre une configuration variable, plus courte, avec un pan libre (12), plus important que le pan collé (13), avec deux pans de géométrie différente, etc...

Revendications

1. Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats tels que photos et analogues comportant un premier volume (1) destiné à contenir lesdits objets plats, et un second volume (2) constituant un couvercle pouvant s'emboîter sur le premier volume (1), chaque volume (1, 2) étant défini par un fond (4, 6) délimité sur trois bords par des cloisons fixes extérieures (3a, 3b, 3c ; 5a, 5b, 5c) perpendiculaires auxdits fonds (4, 6), lesquels sont reliés par un panneau (10) reliant leur quatrième bord et constituant la charnière extérieure du boîtier, caractérisé en ce qu'il comporte, au niveau du panneau charnière (10), une patte de rétention (11) d'au moins un objet (14) contenu dans le boîtier, formée de deux pans (12, 13) séparés par un rainage

(15), l'un desdits pans (13) étant fixé sur le panneau charnière (10) alors que l'autre (12) est libre, le rainage (15) les séparant recouvrant le quatrième bord du couvercle (2) de telle sorte que lorsque le boîtier est ouvert, le fond du couvercle (6) et le pan libre (12) forment en section un angle aigu permettant l'insertion d'au moins un des objets plats (14), la fermeture du couvercle (2) aboutissant à plaquer ledit bord libre (12) contre le fond (6) du couvercle (2), et assurant la rétention du ou des objets plats (14).

2. Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats selon la revendication 1, caractérisé en ce que le pan (13) de la patte de rétention (11) fixé au panneau charnière (10) recouvre la quasi totalité de ce dernier.
3. Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le pan (13) de la patte de rétention (11) fixé au panneau charnière (10) est collé sur la totalité de sa surface audit panneau (10).
4. Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les deux pans (12, 13) sont de surface sensiblement égale.
5. Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le fond du couvercle (6) comporte une fenêtre (16) contre laquelle est plaqué un objet plat (14) lorsque le boîtier est fermé, de telle sorte qu'il soit visible à travers ladite fenêtre (16).
6. Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que, au premier volume (1) contenant les objets plats (14) empilés, sont associés des moyens de calage tridimensionnels (8, 9, 17a, 17b) desdits objets plats (14), comportant notamment une paroi latérale (8) s'élevant perpendiculairement au fond du premier volume, au niveau de son quatrième bord rattaché au panneau charnière (10), et qui coopère avec le pan libre (18) de la patte de rétention (11) pour parfaire son placage contre le fond du couvercle (6) lors de la fermeture du boîtier.
7. Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats selon la revendication 6, caractérisé en ce que les moyens de calage tridimensionnels (8, 9, 17a, 17b) comportent un volume parallélépipédique (9) formant cale de délimitation longitudinale, sur laquelle s'appuie le pan libre (12) de la patte de rétention (11) lors de la fermeture du boîtier.

8. Boîtier pour le rangement d'un empilement d'objets plats selon l'une quelconque des revendications 6 et 7, caractérisé en ce que les moyens de calage tridimensionnels (8, 9, 17a, 17b) comportent, à l'une des extrémités longitudinales du fond du premier volume (1), deux pattes (17a, 17b) s'élevant à proximité des coins dudit volume (1), dans une direction sensiblement perpendiculaire au fond (4) de ce volume (1).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

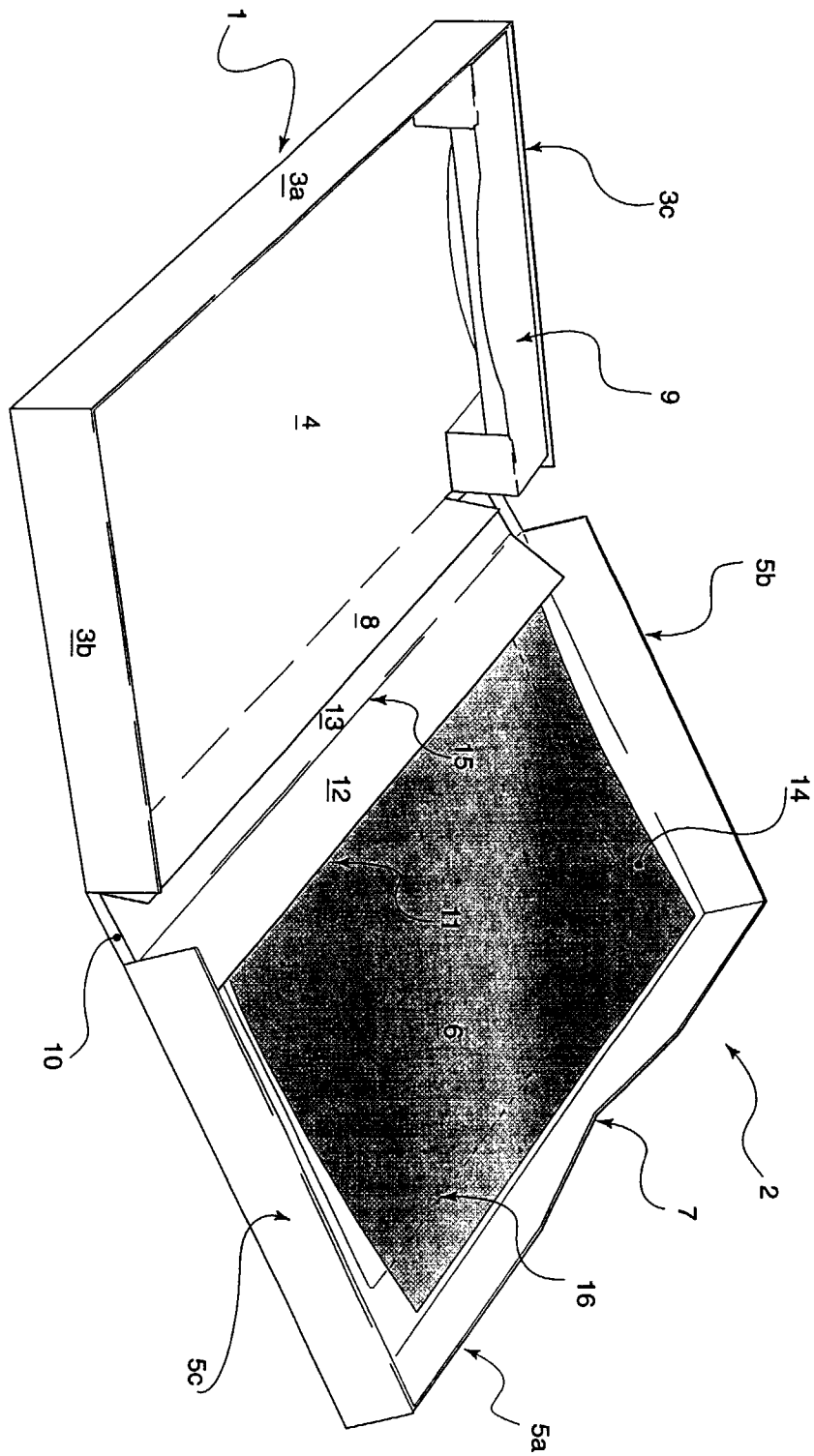


Fig. 1

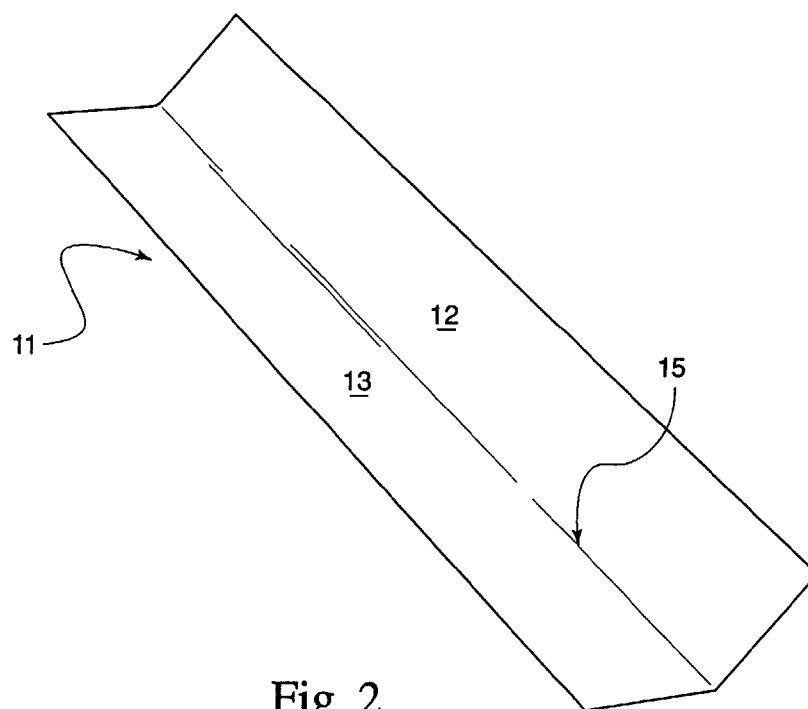


Fig. 2

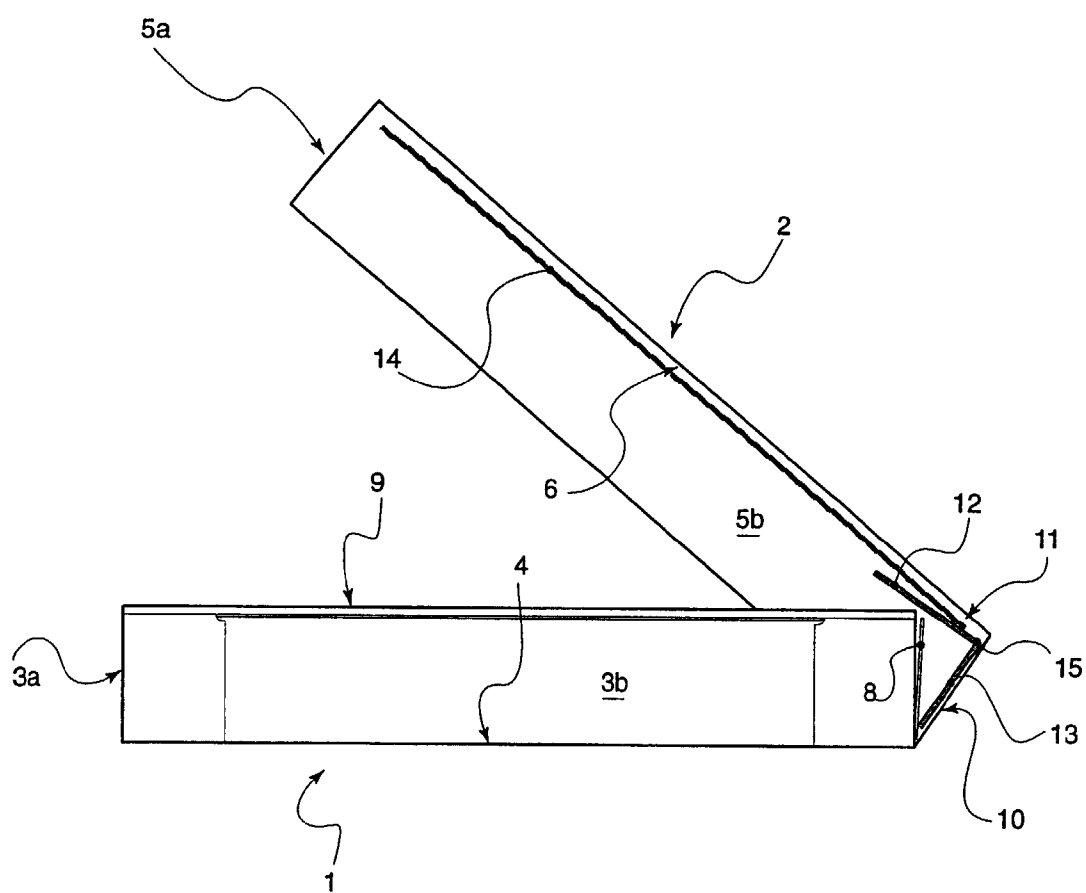


Fig. 3

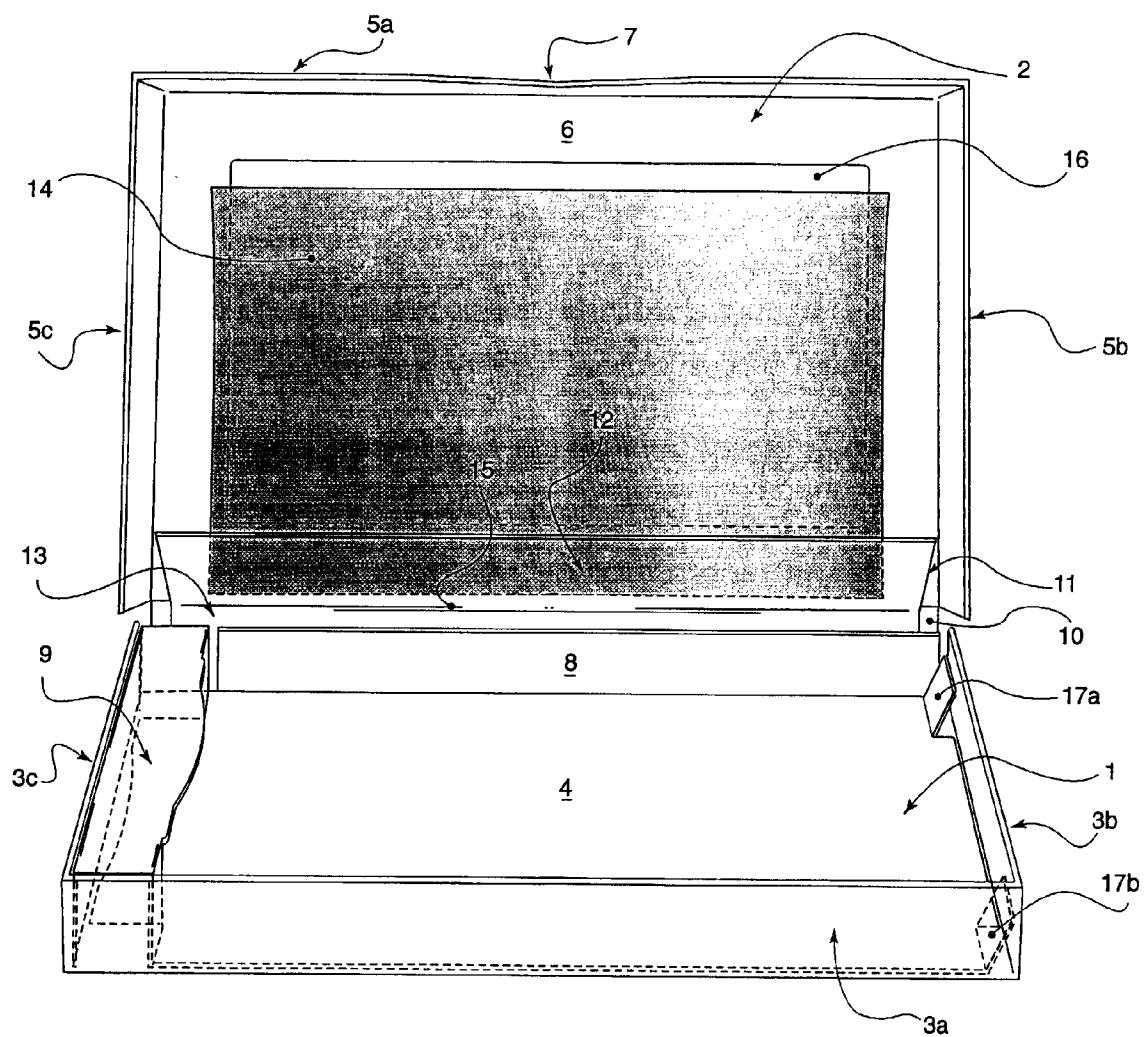


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 44 0221

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	EP 0 667 293 A (PACK SYNERGIE) 16 août 1995 * figures *	1	B65D5/50 B65D5/42
A	FR 2 689 107 A (JOURET CARTONNAGES VINCENT) 1 octobre 1993 * page 1, alinéa 1; figure 3 *	1	
A	FR 2 325 081 A (VER CEWE COLORBETRIEBE) 15 avril 1977 * alinéa 1 * * page 2, ligne 2 - ligne 10 *	1	
A	US 4 285 150 A (RICHARDSON WILLIAM C ET AL) 25 août 1981 * figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 29 décembre 1998	Examineur Spettel, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 44 0221

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-12-1998

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0667293 A	16-08-1995	AT 127085 T CA 2141253 A,C DE 69400013 D	15-09-1995 29-07-1995 26-10-1995
FR 2689107 A	01-10-1993	AUCUN	
FR 2325081 A	15-04-1977	DE 7529642 U BE 841558 A LU 74849 A NL 7604323 A	12-02-1976 01-09-1976 12-01-1977 22-03-1977
US 4285150 A	25-08-1981	AUCUN	

EPO FORM P/460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82